

# S3 BORDEAUX

BULLETIN SYNDICAL

N° 238 - avril, mai, juin 2024

## Édito

### POUR NOS ÉLÈVES, NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, NOS STATUTS, NE PAS CÉDER FACE AUX POLITIQUES REGRESSIVES

**L**a réforme « choc des savoirs », assignant chaque élève à un niveau, imposerait dans les collèges un tri social précoce et insupportable pour les professionnel·les que le SNES-FSU représente. Ce faisant, il dégraderait considérablement les conditions de travail des professeur·es de lettres et de mathématiques, et des autres par ricochet, y compris au lycée. Avec le DNB barrage pour l'accès à la classe de 2<sup>nd</sup>e et des classes prépa-lycée aux horaires d'enseignement dérisoires et sans programmes nationaux, le gouvernement organise le départ massif d'élèves vers l'apprentissage, dans le monde du travail et non plus à l'école. A tous les échelons, en commençant par les sections d'établissement, le SNES-FSU poursuit inlassablement son travail d'information, de mobilisation, en direction des collègues et de l'ensemble des citoyen·nes, pour l'abandon de la réforme. La volonté du gouvernement de casse du statut est patente à l'heure où le ministre de la fonction publique parle du « tabou du licenciement ». En lieu et place des leviers que le ministère veut activer (rémunération individualisée, carrières gagées sur une évaluation subjective par exemple), le SNES-FSU et la FSU continuent à revendiquer la nécessité de perspectives de carrière et la revalorisation indiciaire et des carrières. La fonction publique, dépositaire de l'intérêt général, gage de neutralité dans le service rendu au public, nécessite que l'on se batte pour elle. Le SNES-FSU s'y consacre déjà pleinement et poursuivra ce combat.

*Sonia Meljac*

*Secrétaire générale du SNES-FSU de l'académie de Bordeaux*



## Sommaire

### Échos des départements - P.2

- ▶ Dordogne
- ▶ Gironde
- ▶ Landes
- ▶ Lot et Garonne
- ▶ Pyrénées Atlantiques

### Témoignages - P.4

- ▶ Pour nos conditions de travail, nos droits, nos élèves : lutter contre le « choc des savoirs »

### Billet d'humeur - P.5

- ▶ De quoi la situation du CIO de Talence Mérignac est-elle le nom ?  
Ou « Comment la situation du CIO de Talence ouvre la voie au démantèlement des CIO »

### Vie des instances - P.6

- ▶ CSAA du 9 avril : Une rentrée 2024 sous de multiples contraintes

### Métier - P.7

- ▶ Comprendre le congé de formation professionnelle
- ▶ Saisie du tribunal administratif pour l'accès à la hors classe : un témoignage
- ▶ CAPA de contestation d'avis des rendez-vous de carrière 2022-2023
- ▶ Mouvement intra 2024

### Question FSU - P.10

- ▶ Protection sociale complémentaire, le combat continue.
- ▶ Audience avec la conseillère sociale de la ministre

### Formation syndicale - P.12

## HOMMAGE À MICHÈLE ALESSANDRINI

Nous avons appris avec tristesse le décès, en janvier, de Michèle Alessandrini, ancienne Secrétaire générale adjointe du S3 de Bordeaux. Longtemps Secrétaire du S1 du lycée A. Kastler de Talence, elle a eu diverses responsabilités au S3, avant de devenir, en 1995, Secrétaire académique adjointe. Parvenue à la retraite, elle a poursuivi son engagement dans le S1 des Retraité·es de Gironde, dont elle était trésorière. Elle alliait à sa détermination et son énergie une grande modestie, qui allait de pair avec la convivialité qu'elle savait établir autour d'elle. Celles et ceux qui l'ont connue gardent le souvenir d'une militante exemplaire et d'une camarade très attachante.

*Michel Castaing*

## MOBILISATION EN DORDOGNE

**L**a mobilisation contre le choc des savoirs en Dordogne se poursuit, avec le SNES-FSU : organisation d'HIS, appui aux collègues dans la construction des suites du mouvement, réflexion et décision des modalités d'action. Outre le rassemblement devant la DSDEN, le SNES-FSU, a encouragé des actions diverses de sensibilisation.

### Focus sur le bassin terrassonnais

Le 2 avril s'est tenu un piquet de grève intersyndical devant le collège Jules Ferry de Terrasson à l'initiative du SNES-FSU. Ce rassemblement a réuni une trentaine de collègues des lycées, collège, écoles primaires de secteur ainsi que des représentant-es des parents d'élèves, pour dénoncer le tri social décidé par le gouvernement à la rentrée. Les collègues de lettres et maths ont largement répondu à l'appel pour en dénoncer les conséquences dramatiques sur leurs élèves, leur métier et leurs conditions de travail.

Le programme fut dense et la matinée conviviale : banderoles, pancartes, bonnets d'âne, chansons, conférence de presse et tenue d'une AG pour déterminer les suites à donner à cette action. L'organisation d'une réunion d'information à destination des familles du bassin, le 30 avril, a été décidée.

Avec près de 50 % de grévistes, cette mobilisation locale a mis en lumière la colère de ce collège REP. Les effets délétères de la réforme sur les nombreux enfants à besoin d'accompagnement particulier, mettront à mal le travail sur l'école inclusive et contre le harcèlement scolaire.

La suite de ce mouvement sera décidée mardi 30 avril, peut-être sous la forme d'un collège mort. Mais en attendant : NIVEAUX NI VACHES !

[La section Snes-FSU de Dordogne  
snes24@bordeaux.snes.edu](mailto:snes24@bordeaux.snes.edu)

## DANS LES LANDES : LE CHOC DES SAVOIRS C'EST LA PÉNURIE DES MOYENS

**D**ans le département des Landes, l'application de cette réforme rétrograde et réactionnaire se fait sans moyens supplémentaires et dans une logique de suppression de postes.

Pour la financer, beaucoup de dispositifs disparaîtront, aux dépens des élèves, et les conditions de travail des personnels seront très impactées: suppression des LCA, des dédoublements en sciences, langues vivantes, etc., refus de temps partiels pour les professeur-es de mathématiques et de français, perspectives d'emplois du temps intenable, perte de sens du métier avec un projet réactionnaire et rétrograde qui prévoit notamment d'imposer des manuels labellisés et une pédagogie standardisée, faisant écho aux pratiques des régimes autoritaires.

## LA GIRONDE : ZONE D'ÉDUCATION À DÉFENDRE

**C**es dernières semaines ont été marquées par une très forte mobilisation contre le « choc des savoirs » en Gironde. Depuis la grève massive du 1er février, les actions se sont multipliées pour dire non à l'école du tri social et pour demander plus de moyens. En lien avec la FSU et des appels intersyndicaux, de nombreux collègues ont manifesté lors de plusieurs jours de grève. En coopération avec les fédérations de parents, plusieurs rassemblements devant le Rectorat ont été organisés, ainsi qu'une manifestation un samedi pour réunir personnels de l'EN, élèves et parents.

Les opérations « collège mort » à l'initiative des parents et avec l'appui des collègues ont été une autre modalité d'action. En 3 semaines, une quarantaine de collèges y ont participé dans tout le département. Dans le Sud Gironde par exemple, 8 établissements se sont coordonnés et ont organisé des réunions publiques avec enseignant-es, parents et élu-es, comme à Langon. Ces actions ont permis à toute la communauté éducative de se rencontrer, d'échanger et de créer du collectif.

Le site du SNES-FSU de Gironde a servi de boîte à outils en collectant et proposant des modèles de tracts, de lettres aux pa-

rents, de motions.

Durant cette période, les heures d'information syndicale, les AG, les réunions publiques, les prises de parole médiatiques se sont multipliées pour expliquer et combattre les conséquences du « choc des savoirs » sur les élèves et sur nos métiers.

Nous entrons maintenant en résistance pédagogique et continuons à réfléchir collectivement à la suite de la mobilisation qui ne doit pas faiblir.

[La section Snes-FSU de Gironde  
s2gironde@bordeaux.snes.edu](mailto:s2gironde@bordeaux.snes.edu)

## LUTTER CONTRE LE « CHOC DES SAVOIRS » ET LES MESURES D'AUSTÉRITÉ

Dans les Landes, des actions intersyndicales à l'initiative du Snes-FSU ont été menées depuis le mois de janvier : campagne d'heures d'informations syndicales dans les établissements, tractages auprès des parents d'élèves soutenus par la FCPE, rassemblements devant les établissements (collège Mitterrand, Dusarrat, Peyrehorade, Lubet Barbon), réunions publiques, assemblées générales, opérations « collège mort », etc.

Les établissements landais enregistraient également des taux de grévistes importants lors des dernières journées de mobilisation.

Aujourd'hui, nous avons gagné la bataille de l'opinion publique et nous poursuivrons jusqu'au retrait du texte et l'abandon de ce projet de casse du Service Public d'Éducation. Dans les Landes, nous ne trions pas nos élèves à la rentrée !

La section Snes-FSU des Landes  
[snes40@bordeaux.snes.edu](mailto:snes40@bordeaux.snes.edu)

**D**ans les Pyrénées-Atlantiques, depuis le 1er février 2024, première mobilisation contre la réforme du « choc des savoirs » et en prévision d'une rentrée 2024 marquée par des coupes budgétaires, les mobilisations se succèdent et perdurent.

La première journée de grève a été suivie par 47 % des collègues dans les lycées et collèges et jusqu'à 60% ; un millier de personnes dans la rue à Pau et Bayonne, en colère et déterminé·es à faire cesser les politiques régressives.

Après les différents CSA sur les effectifs, DGH et créations/suppressions de postes qui ont entériné la perte de 10 postes, les mobilisations ont été très importantes, voire exceptionnelles : au collège Tristan Derème d'Oloron-Sainte-Marie, en accord avec les parents, pour contester les suppressions de classes, l'opération « Collège mort » a eu un grand succès : 68 élèves sur 487 le 18 mars, et le 19 mars, 83 % de grévistes.

Cet exemple fait des émules. Les parents citoyen·nes sont conscient·es que les personnels défendent un vrai service public d'Éducation Nationale, offrant à chaque élève de notre République, sur tout son territoire, les mêmes conditions favorables d'apprentissage scolaire, en luttant sérieusement contre les inégalités sociales. Il apparaît clairement aux yeux de tous et toutes, que la politique suivie par les gouvernements successifs est conduite dans un sens opposé.

De nombreux collègues suivant cet exemple préparent les futures mobilisations, en coordination indispensable avec les sections locales des fédérations de parents d'élèves et l'ensemble des parents d'élèves qui ont compris la menace qui pèse sur le système éducatif national.

La section Snes-FSU  
des Pyrénées Atlantiques  
[snes64@bordeaux.snes.edu](mailto:snes64@bordeaux.snes.edu)

## CHOC DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET SUR LES PERSONNELS : DANS LE 47 AUSSI !

**L**es groupes de niveau nécessitent plus de moyens, en théorie. En Lot-et-Garonne, la traduction est la baisse de moyens dans les lycées généraux et technologiques, des départs à la retraite non remplacés, des suppressions de supports stagiaires et de postes vacants, avec un solde de 2 postes créés dans le département ! Mais dans le détail, ce sont 5 postes supprimés (en technologie et en histoire géographique) et 7 postes créés en

mathématiques et lettres modernes.

Lors du CSAD créations/suppressions de postes, la DSDEN a dit devoir répondre à la politique nationale (création de groupes de niveau) et à la commande du rectorat (2 créations de postes seulement), peu importe l'impact ! La crise du recrutement implique des postes non pourvus à la rentrée. La solution ? Une campagne de recrutement de contractuel·les lancée en janvier et se

poursuivant en juin. Le ministère prévoit aussi de détacher des professeur·es des écoles vers le second degré.

Le choc des savoirs, qui prétend améliorer le niveau des élèves en français et mathématiques, est une réforme idéologique et économique : la 26e heure au collège n'a pas été rétablie, les postes en technologie continuent d'être supprimés, les heures marges sont détournées des objectifs initiaux de la réforme de 2016, les postes sont fragili-

sés dans plusieurs matières.

Le SNES-FSU47 appelle donc à la mobilisation de toutes et tous contre cette politique éducative régressive et pour lutter contre la précarisation de nos métiers. NON au « choc » des savoirs, OUI au choc des moyens et des salaires !

La section Snes-FSU  
du Lot et Garonne  
[snes47@bordeaux.snes.edu](mailto:snes47@bordeaux.snes.edu)

## POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, NOS DROITS, NOS ÉLÈVES : LUTTER CONTRE LE « CHOC DES SAVOIRS »

### « CHOC DES SAVOIRS » : TOUT LE MONDE Y PERD !

**P**our moi, le choc des savoirs ne va pas du tout dans le bon sens. Dans mes classes, je vois bien que ce qui fait progresser les élèves, c'est la dynamique de classe avec les plus forts qui tirent toute la classe vers le haut et aussi des projets de classe motivants qui embarquent toute la classe. Les groupes de niveaux, c'est tout le contraire. Les groupes "faibles", qui auront en plus souvent des effectifs trop lourds, risquent d'être peu stimulants pour les élèves et compliqués pour les enseignant·es. En plus, j'enseigne le français et, avec

les groupes de niveaux français-maths, faire un projet de classe interdisciplinaire avec l'HGEC ou l'anglais sera désormais impossible. Tout le monde y perd : les élèves, surtout les plus en difficulté, et les enseignant·es dont les conditions de travail se dégradent encore. Il faudrait au contraire des classes hétérogènes et beaucoup moins chargées pour favoriser l'entraide et pratiquer la pédagogie différenciée enfin dans de bonnes conditions.

*Valérie Ségarra,  
collège Jean Rostand, Tartas*

### LE « CHOC DES SAVOIRS » : LE POIDS DES MAUX.

**L**es vents tempêtent sur les têtes qui feront la France de demain sans effrayer notre gouvernement qui s'acharne à faire de l'Education Nationale sa priorité en anéantissant son fonctionnement. Le choc des savoirs est la manifestation de l'amateurisme de nos dirigeant·es. N'est-il pas beau que les élèves n'obtenant pas le brevet mais leur orientation se retrouvent dans une classe « prépa-lycée » sans programme national ? N'est-il pas beau que ce diplôme subisse les foudres d'une autorité souhaitant le rendre plus difficile à obtenir ? La disparition des correctifs académiques annonce celle de la prise en compte des spécificités de nos élèves. N'est-il pas splendide qu'une telle uniformisation s'immisce au creux de nos humanités ?

Les groupes de niveau en maths et français renforceront une éducation à deux vitesses, stigmatisante et ne frappant pas au hasard : d'un côté, les « faibles » de l'autre, les « forts ». La loi du plus fort serait donc la

meilleure ? Une telle mesure, salvatrice ? Vraiment ? Quels moyens pour ces opérations ? Le budget de l'Education Nationale n'aurait-il pas récemment fortement baissé ?

Le désenchantement est total : la confiance dans l'équipe éducative se fait rare. On entache la liberté pédagogique. On ligote les enseignant·es de collège avec des contraintes d'emploi du temps. Les groupes de niveau nécessiteront la présence continue de chacun·e dans le collège. La préparation des cours en fera les frais. Il est bien beau que les manuels scolaires aient besoin de l'agrément du gouvernement. C'est ne plus faire confiance aux enseignants qui ont passé un concours spécialement prévu pour façonner leur enseignement. Big Brother nous regarderait-il ?

*Gloria Sehossi, collège Jasmin et  
Anne-Sophie Weiman, lycée de  
Baudre, Agen*

### « CHOC DES SAVOIRS » : LA DÉPOSSESSION DU MÉTIER

**T**ristesse et colère se sont emparées de moi depuis l'annonce de la réforme. Il m'est insupportable de penser qu'on va m'obliger à trier mes élèves. Cela fait 13 ans que j'enseigne dans un collège REP. Pour que les élèves travaillent et progressent dans de bonnes conditions, nous réclamons des classes hétérogènes à effectifs réduits. L'hétérogénéité est une force et un moteur. Les élèves les plus en difficultés ont des exemples concrets de réussite ou de progrès. C'est pour eux essentiel de comprendre qu'il est possible de progresser pour ne pas rester enfermé dans l'image du mauvais élève. L'élève en réussite approfondit ses apprentissages et s'épanouit dans l'entraide. Je me sens profondément dépossédée de mon métier. Je refuse d'avoir à pratiquer un métier qui ne correspond plus à mes valeurs, qui me prive de ma liberté pédagogique, qui ne me permettra plus de transmettre mon savoir à tous et toutes et qui fabrique une société dans laquelle le mélange est banni.

*Emilie Geay,  
collège Edouard Vaillant de Bordeaux*

### « CHOC DES SAVOIRS » : UNE CASSE PÉDAGOGIQUE ET SOCIALE

**D**ès les premières annonces du gouvernement il a été acté qu'il y aurait pénurie de professeurs de français et mathématiques. De ce fait, dans mon établissement, les demandes de temps partiel dans ces matières (dont la mienne) ont été refusées, pour être finalement acceptées car solution retenue pour résoudre en partie le casse-tête de l'articulation des services. Dans notre équipe nous avons l'habitude de travailler ensemble, mais il va falloir passer un cran. Nous devons adopter non seulement des progressions et des évaluations communes mais aussi organiser des temps de concertations non rémunérés. Sans compter que malgré mes 25 ans d'expérience en collège, j'appréhende la gestion pédagogique de groupes constitués uniquement d'élèves en grande difficulté.

*Diane Lacheray, collège Rosa Parks, Pouillon*

## « CHOC DES SAVOIRS » : IMPACTS MULTIPLES SUR LES PERSONNELS

Passer du lycée au collège, m'a mis en difficulté. Des élèves « échappaient » à l'enseignement. J'ai cherché des solutions, avec des collègues : nous avons créé des niveaux, pas des groupes, non, des niveaux de difficulté. Les élèves travaillent le même objet. Plus ou moins étayés, elles et ils coopèrent : les plus étayés ont en main des solutions, d'autres non. Les meilleur-es corrigent le travail des plus fragiles, le travail des plus fragiles aide les meilleur-es. Très vite, cela porte ses fruits, l'ensemble progresse, des collègues s'y intéressent... et nous nous émerveillons des réussites de chacun-e. Puis, on nous annonce les groupes de niveaux, de besoins. On va séparer, caser, casser, araser. Le dispositif disparaît et avec lui la vision de la société qu'il fait vivre et offre en perspective à nos élèves : une société où l'on peut viser un but commun avec des environnements adaptés à tous et toutes, où chacun-e comprend mieux le besoin d'aide et l'éprouve parfois, une société solidaire. L'arrivée du « Choc des Savoirs » c'est le recul sans appel du travail coopératif, et avec lui de la solidarité. Ce n'est pas un vain mot, pourtant, la solidarité.

*Franck Manuel,  
collège Simin Palay, Lescar*

## DE QUOI LA SITUATION DU CIO DE TALENCE MÉRIGNAC EST-ELLE LE NOM ? OU « COMMENT LA SITUATION DU CIO DE TALENCE OUVRE LA VOIE AU DÉMANTÈLEMENT DES CIO »

Il y a bien longtemps que les CIO ne sont plus le centre de l'information et de l'orientation ... L'ont-ils déjà été ? Et est-ce bien leur rôle ?

Pourtant, ce centre, ce lieu est indispensable. C'est à partir de lui que les PsyEN peuvent exercer pleinement leurs fonctions, marquer cette différence fondamentale, nécessaire à l'exercice du psychologue, en n'étant ni pris dans l'immédiateté des établissements, ni soumis aux exigences des chef-fes d'établissement...

Depuis longtemps, aussi, les CIO ainsi que les PsyEN font l'objet de nombreuses expériences de gestion à l'aune de la désorganisation et de la déstructuration des services face au nombre de postes non couverts qui explose, au morcellement des activités, à la multiplication des missions...

Donc ici, à la faveur d'une tempête, c'est tout un collectif de travail qui est mis à mal, expulsé et auquel on demande de supporter la responsabilité d'une administration qui n'assume plus ses prérogatives, et surtout de faire bonne figure pour que la photo de famille soit réussie au nom d'une certaine continuité qui ne rend plus service à personne.

C'est toute une équipe, des PsyEN, des stagiaires, une directrice, des personnels administratifs, qui se trouvent ainsi expulsés de leur centre pourtant constitutif de leur exercice professionnel. L'administration leur intime l'ordre de « s'adapter », de se « réorganiser » pour assurer les basses besognes - celles qui restent maintenant dévolues au Service Public vu que les officines privées ne peuvent pas les marchandiser, faute de rentabilité, - et de goûter aux prochaines joies d'une réorganisation complète des services qu'appellent les toujours plus nombreux rapports en vogue chez nos élites et parfois même devancés par certains collègues DCIO zélés. Ils devront assumer leur responsabilité, comme complices de l'administration qui s'emploie, en n'assumant pas ses obligations, à liquider les

services.

Les personnels ont dû assumer la politique de désorganisation de l'administration les obligeant à jouer une espèce de survie, une forme de suradaptation dans laquelle les PsyEN ne peuvent plus mettre en avant ce qui constitue leur professionnalité, leur plus-value, ce qui les distingue de tous les autres acteurs du grand marché de l'orientation. Cette casse du collectif de travail CIO, doublée des injonctions à se réorganiser fragilisent les PsyEN et fait repenser aux projets maintes fois évoqués d'affecter les PsyEN en établissement scolaire, les mettant à la merci d'une politique d'établissement, ou en service médico-social, sous la houlette d'un médecin scolaire.

S'agit-il d'une volonté implicite de faire porter aux PsyEN une autre organisation ? De casser un collectif de travail qui ne correspond plus à la nouvelle politique d'orientation dans laquelle notre institution veut désormais nous inscrire ?

Comment répondre alors à ce qu'on ne peut même plus nommer « une crise » tant les collectifs de travail, les CIO, sont éprouvés, ici et ailleurs par la dégradation des conditions d'exercice !

Ne pas accepter de « s'adapter », ne pas se satisfaire de compromis, c'est prendre ses responsabilités en tant que fonctionnaire pour que le droit s'applique. C'est arrêter d'éponger, de faire le sparadrap, d'excuser !

Il faut faire honte ! Il faut affirmer notre différence et notre cadre déontologique, ne rien changer à nos habitudes. Si le CIO n'est plus en mesure de nous accueillir alors on se déplace (au Rectorat et le Rectorat devient notre CIO).

A force de résistance le collectif peut l'emporter pour faire valoir le droit des personnels à avoir des conditions de travail dignes de ce nom !

*Armelle Ripoché et Emmeline Rogier  
pour les PsyEN SNES FSU*

## CSAA<sup>(1)</sup> DU 9 AVRIL : UNE RENTRÉE 2024 SOUS DE MULTIPLES CONTRAINTES

### VIES SCOLAIRES : UN DÉFICIT CRIANT DE CPE ET D'AED

Les créations de poste de CPE se font au compte-gouttes et le Rectorat garde 6 postes en réserve pour assurer des moyens provisoires ou des remplacements et pallier les lacunes des dotations ministérielles. 5 postes seulement sont donc implantés à la rentrée, dans les 2 établissements qui vont ouvrir et aux collèges de Coutras, Pauillac et La Réole. Les collèges d'Arsac et Arveyres devront encore se contenter d'un poste provisoire.

La FSU a rappelé son mandat d'un-e CPE pour 250 élèves, dans un contexte d'augmentation des missions, insistant sur la réalité : dans 22 collèges de l'académie, les 600 élèves pour un-e seul-e CPE seront dépassés et 10 collèges seront sans CPE. Elle a aussi souligné la difficulté du déficit croisé de CPE et AED dans certains établissements.

L'académie est en déficit de 89,5 équivalents temps plein d'AED concernant 134 établissements ! Les demi-postes implantés ici ou là à la rentrée sont bien insuffisants.

Dans sa déclaration, la FSU a souligné l'importance d'augmenter le nombre de surveillant.es dans les établissements pour mieux encadrer les élèves dans un contexte d'augmentation de la violence.

### ULIS ET UPE2A : LES DÉFIS DE L'INCLUSION

Il est indéniable que l'académie de Bordeaux procède annuellement à des ouvertures, 8 dispositifs ULIS et 7 UPE2A pour 2024, mais elles ne sont pas au niveau des besoins croissants.

Le SNES-FSU a pointé le problème des effectifs d'ULIS dans les collèges de Gironde avec une moyenne de plus de 14 élèves par dispositif. Les conditions de travail des coordos sont devenues impos-

sibles. De ce fait, des collègues se forment mais ne candidatent pas et de nombreux postes restent vacants.

Le partenariat entre le rectorat et l'ARS sur l'école inclusive, pour faire le point sur le nombre de places en établissements médico-sociaux, avance. Actuellement, de jeunes majeur-es y resteraient, n'en permettant pas l'accès à des élèves notifié-es et inscrit-es par défaut dans les ULIS. La FSU a redit son attachement à une école inclusive digne, avec des moyens permettant sa mise en œuvre dans de bonnes conditions.

Au sujet des élèves allophones, la FSU a réclamé des données statistiques pour une meilleure visibilité sur la situation académique : effectifs, modalités et délais de prise en charge.

La FSU est intervenue enfin sur les besoins d'ouverture d'UPS-EFIV dans deux collèges de Gironde, afin de mieux accueillir les enfants issus de la communauté des gens du voyage. Le CASNAV admet les points de tension sur ces zones mais ajoute qu'avec 36 UPS-EFIV, dont 23 dans le 33, notre académie est une de celles les mieux dotées.

### OPTIONS TECHNOLOGIQUES DANS LES LYCÉES

Derrière l'affichage politique de développer les séries STL et ST2S au détriment de fermetures dans la série STMG, les dotations spécifiques ne suivront pas. Ces options, comme les autres, doivent être financées sur la marge.

### LIGNES DIRECTRICES DE GESTION ACADÉMIQUES POUR LE MOUVEMENT INTRA

Depuis que les CAPA ne sont plus compétentes sur cette question l'opacité et les attaques contre les personnels s'étendent d'année en année.

Les postes spécifiques sont dorénavant entièrement pourvus « en dehors de toute notion de barème ». C'est mainte-

nant l'adéquation des candidat-es avec la fiche de poste qui sera appréciée par les corps d'inspection, laissant toute latitude au fait du prince y compris sur les postes nécessitant une DNL.

En revanche la FSU a obtenu gain de cause concernant les personnels en accident de travail imputable au service ou maladie professionnelle (CITIS) depuis plus d'un an qui se voyaient contraints de « libérer » leur poste. Une formulation atténuée, « son emploi peut être déclaré vacant », sera donc adoptée. Le DRH a néanmoins annoncé que 6 postes seraient libérés lors du mouvement 2024 dans le cadre de cette mesure.

Lors des instances, le SNES au côté des autres syndicats de la FSU porte sans relâche face à l'administration des mandats pour l'amélioration des conditions de travail et pour une école permettant à l'ensemble des élèves de réussir. Un vœu intersyndical demandant l'abandon de toutes les mesures du « choc des savoirs » a notamment été voté en début de CSAA.

Parce que les positions et les actions du SNES se construisent dans les débats avec ses représentant-es dans les établissements et avec ses adhérent-es, il veut agir d'abord au sein des établissements pour contrer cette réforme et toutes les régressions qui mettent à mal l'ambition portée pour le service public d'éducation. Des réunions en visio d'information sur des modalités de mobilisation ont été proposées aux professeur-es de lettres et de mathématiques. Une réunion à destination des S1 est également prévue le 29 avril à 18h pour débattre des suites des actions à mener et faire échec au « choc des savoirs ».

*Sonia Meljac*

(1) : CSAA : Comité Social d'Administration de proximité Académique

## COMPRENDRE LE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE

### MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

L'administration dresse deux listes distinctes, sans porosité : les demandes initiales et les demandes de prolongation.

Si le congé est obtenu les désistements sont possibles jusqu'au 30 avril (30 juin pour les lauréat-es d'un concours). Deux désistements consécutifs remettent à zéro le compteur des demandes antérieures.

Pour satisfaire plus de demandes dans une enveloppe contrainte, l'académie fait le choix depuis plusieurs années de limiter à 6 mois le congé de la demande initiale pour préparer un concours. Pour les autres formations, le congé peut être de 10 mois.

### Classement des demandes initiales :

Les dossiers sont classés tous corps confondus selon le nombre de demandes antérieures, consécutives ou non, puis de l'ancienneté générale de service. Une « clause de sauvegarde » permet aux catégories à faibles effectifs et qui ne voient pas de demandes satisfaites, d'obtenir 1 ou 2 congés de formation (selon que la catégorie représente moins de 5 % ou plus de 5% des demandes).

Nouveauté de 2024, le rectorat applique un texte priorisant les demandes des personnels Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi si elles concernent une formation proposée par l'employeur (formation de l'EAFc).

### Classement des demandes de prolongation :

Premier critère, l'admissibilité au concours l'année précédente, puis le nombre de demandes antérieures, et enfin l'ancienneté générale de service. La priorité pour les personnels BOE s'applique.

### COMPTE RENDU DU GT DU 20 MARS 2024.

Les moyens étaient identiques aux années précédentes : 480 mois (40 équivalents temps plein). Répartition de l'enveloppe : 85 % (412 mois) pour le congé initial, 10 % (48 mois) pour la prolongation et 5 % (24 mois) à la discrétion des IPR. **Le SNES-FSU a dénoncé l'insuffisance de cette enveloppe et le contingent réservé aux IPR.**

**La liste des choix des IPR, non finalisée, n'a pas été fournie. Le SNES-FSU a insisté sur sa volonté que les IPR ne fassent pas de propositions bafouant le principe de l'ancienneté des demandes.** Pour l'administration, cette enveloppe sert aux IPR à attribuer le congé, en dehors des règles, aux personnels qui se distinguent en termes de services rendus à l'Institution....

### Les demandes de congé initial :

Sur 470 demandes, attribution de 59 congés (tous après 6 demandes) : 39 pour des certifié-es, 5 pour des agrégé-es, 1 pour un-e CPE, 1 pour un-e PsyEn, grâce à la « clause de sauvegarde ».

La dernière demande satisfaite concernait un-e agent-e avec 15 ans d'ancienneté de service. La liste complémentaire compte 35 agent-es avec 5 ou 6 demandes.

La règle de priorisation des personnels BOE a permis à 9 personnes d'obtenir un congé pour préparer l'agrégation lors d'une seconde ou première demande pour 6 d'entre elles et eux.

### Les demandes de prolongation :

Sur 39 demandes, attribution de 8 prolongations : 7 pour des certifié-es et 1 pour un-e agrégé-e.

La dernière demande satisfaite concernait un-e agent-e avec 9 demandes, 26 ans d'ancienneté de service. 6 des 8 prolongations accordées le sont suite à l'ad-

missibilité au concours l'année précédente ; une l'est au titre de la priorisation des BOE, et la dernière au titre du nombre de demandes. 6 personnes sont sur la liste complémentaire.

### UNE FOIS LE CONGÉ DE FORMATION OBTENU.

Il faut transmettre l'attestation d'inscription à la formation pour laquelle le congé de formation professionnelle est accordé au plus tard le 22 août 2024.

Il est impératif de remettre au rectorat à la fin de chaque mois une attestation produite par l'établissement de formation, prouvant l'assiduité et la présence effective en formation. La production de ce document conditionne la mise en paiement de l'indemnité.

Nicolas Garret

**SNES-FSU  
élections  
internes**

**du 13 mai  
au 4 juin :  
VOTEZ !**



## SAISIE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF POUR L'ACCÈS À LA HORS CLASSE : UN TÉMOIGNAGE

Les campagnes 2024 de promotion – accès à la Hors Classe (notée HC dans la suite), accès à la Classe Exceptionnelle – vont bientôt être lancées par l'administration. Depuis des années, en tant que commissaire paritaire du SNES-FSU je suis sollicité par des collègues insatisfait·es des avis émis par les évaluateurs primaires (chef·fes d'établissement et IPR) et de la décision de la rectrice, ou de la ministre pour les agrégé·es. Quel regard porte le TA sur ces évaluations et les agissements de notre administration ? Afin de le savoir, j'ai moi-même contesté devant le tribunal mon avis pour la HC, avis sans rendez-vous de carrière.

### 1) LES FAITS.

01/09/2017 : toute la profession a été reclassée (reclassement PPCR) dans le cadre de la mise en place des nouvelles carrières.

17/05/2018 : 1ère CAPA HC façon PPCR, avec le nouveau barème et l'avis du 3ème rendez-vous de carrière. Dans le tableau d'avancement des agrégé·es il y avait environ 100 collègues ayant eu un rendez-vous de carrière et 650 qui, comme moi, avaient reçu un avis « pérenne et non contestable » sans rendez-vous de carrière, car nous étions trop avancé·es dans la carrière pour être éligibles au 3ème rendez-vous de carrière. J'ai eu un avis Satisfaisant.

26/08/2022 (soit 4 ans après les faits) : j'ai saisi le TA pour contester cet avis.

### 2) LES ARGUMENTS QUE J'AI AVANCÉS POUR JUSTIFIER MA SAISIE DU TA.

J'ai donné 3 éléments généraux, qui pourraient être valables pour d'autres collègues, et 1 propre à mon cas.

#### → 1<sup>er</sup> élément général :

J'ai rappelé que les 2 premières années les éligibles n'ont eu droit qu'à 10 % d'Excellent, puis à partir de 2020 cette valeur a été portée à 30 %. Comme la totalité des

promouvables est ensuite classée dans le même tableau, avec promotions au barème, j'ai considéré qu'il y avait inégalité de traitement.

#### → 2<sup>ème</sup> élément général :

Le nouveau système fonctionne par cohortes : chaque enseignant·e a son rendez-vous de carrière pour la HC une seule fois, une année bien précise. Selon le SNES-FSU la logique aurait été que les avis pérennes attribués en 2018 sans rendez-vous de carrière soient également distribués par cohorte. Ce n'est pas ce qu'avait fait le rectorat, et le SNES-FSU l'avait dénoncé lors de la CAPA.

Ma cohorte n'avait eu que 3 % d'avis Excellent et 33 % de Très Satisfaisant. J'ai conclu qu'il y avait inégalité de traitement.

#### → 3<sup>ème</sup> élément général :

Les avis issus d'un rendez-vous de carrière peuvent être contestés devant une CAP. Le BO stipulait en revanche que les avis pérennes attribués hors rendez-vous de carrière ne seraient pas contestables. J'ai encore considéré qu'il y avait inégalité de traitement.

#### → L'élément personnel :

Avant le reclassement PPCR, j'avais passé 5 échelons où les rythmes étaient différenciés : 3 au Grand Choix et 2 au Choix. Les textes disant que l'avis pérenne pour la HC devait être mis en considérant toute la carrière, j'ai estimé que cet avis Satisfaisant était erroné.

### 3) MES DEMANDES AU TA.

J'ai demandé :

- l'annulation de l'appréciation « Satisfaisant » de 2018 ;
- un avis Excellent ou à défaut un Très satisfaisant ;
- la reconstruction de ma carrière avec le nouvel avis, et versement des sommes dues ;
- 2000 euros en réparation des préjudices.

### 4) LA DÉFENSE DU MINISTÈRE.

Le vendredi 25 août 2023 le ministère a

envoyé au TA un mémoire en défense.

Dans ce mémoire le ministère commence par dire que ma demande doit être rejetée car trop tardive, et que ma demande d'indemnisation est irrecevable. Suivent ensuite 4 pages très techniques dans lesquelles le service juridique du ministère s'appuie sur un texte de 1979 (!) relatif à l'abus de pouvoir, pour justifier que le lien que je fais entre l'avis Satisfaisant et les avancements précédents (3 Grand Choix et 2 Choix) ne relève pas d'un abus de pouvoir et que ma demande doit être rejetée.

### 5) LES DÉCISIONS DE LA JUGE (13/03/2024).

Comme je n'ai pas reçu de notification du rectorat de mon avis Satisfaisant, la juge considère que ni le délai de 2 mois ni le délai raisonnable de 1 an pour contester ne s'appliquent, et que ma demande doit être étudiée.

Sur la demande d'indemnisation pour préjudice subi, la juge donne raison au ministère. En effet, en droit administratif, loi que j'ignorais, vous ne pouvez pas demander au TA d'enjoindre l'administration à vous dédommager si vous n'avez au préalable demandé d'indemnisation à l'administration.

Concernant l'inadéquation entre l'avis Satisfaisant et le reste de ma carrière, la juge écrit : « ..le requérant n'établit pas, nonobstant la valeur de son dossier professionnel, que l'avis « satisfaisant » qui lui a été accordé au titre de l'année 2018 serait entaché d'une erreur manifeste d'appréciation. » L'administration dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour évaluer les fonctionnaires et la juge estime que dans mon cas l'administration n'a pas excédé les limites de ce pouvoir.

Concernant l'inégalité de traitement relative aux pourcentages d'avis Excellent (10% pour certaines cohortes, 30 % pour d'autres, 3 % pour la mienne), la juge écrit : « D'autre part, le principe d'égalité ne s'oppose ni à ce que l'autorité investie



du pouvoir réglementaire règle de façon différente des situations différentes, ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des raisons d'intérêt général pourvu que, dans l'un et l'autre cas, la différence de traitement qui en résulte soit en rapport avec l'objet de la norme qui l'établit et ne soit pas manifestement disproportionnée au regard des motifs susceptibles de la justifier. » Si le principe d'égalité est à valeur constitutionnelle, le Conseil Constitutionnel a décidé que ce principe ne s'oppose pas à ce qu'on règle de façon différente des situations différentes. Ici la juge décrète que le principe d'égalité ne s'applique pas car je n'étais pas dans la même situation que les collègues ayant eu un avis avec rendez-vous de carrière (elle justifie cela dans une autre phrase en disant que j'étais plus avancé dans la carrière). De plus elle rappelle qu'il est parfaitement possible pour l'administration de déroger pour des raisons d'intérêt général au principe d'égalité tant que l'inégalité de traitement subie n'est pas trop grave. L'administration a jugé d'intérêt général de passer de 10 à 30% d'avis Excellent, et la juge estime que les cohortes lésées n'ont pas subi un préjudice important.

Enfin, concernant le fait de ne pas avoir pu contester l'avis pérenne devant une CAP, la juge rappelle qu'en vertu des textes l'avis pérenne a été émis sur la base des notes et appréciations précédentes, et conclut : « *Il appartenait ainsi à l'intéressé, qui a bénéficié, au cours de sa carrière, d'évaluations régulières de sa compétence professionnelle de former, s'il s'y croyait fondé, un recours en révision contre lesdites évaluations, ainsi que le lui permettaient les dispositions de l'article 8 du décret du 4 juillet 1972, dans leur version antérieure au 1er septembre 2017.* » Cet article est celui concernant la contestation devant CAP de la note administrative. Pourquoi aurais-je contesté ma note administrative alors que j'avais 40/40 depuis plusieurs années ?

## CONCLUSION GÉNÉRALE :

La juge a délibéré en ces termes : « *Il résulte de tout ce qui précède que la requête présentée par M. Garret doit être rejetée.* »

Siégeant en CAPA depuis plus de 12 ans je considère que l'Éducation Nationale pourrait beaucoup progresser en terme d'équité. Les faits et explications ci-dessus montrent qu'il ne faut guère compter sur un hypothétique bon sens d'un-e juge du TA pour réviser une décision de l'administration. En cette période où les promouvables vont découvrir leur avis pour la classe exceptionnelle, il faut bien avoir ce fait en tête : chef-fes d'établissement et surtout IPR ont plein pouvoir pour décider des carrières des enseignant-es, et à une époque où le mérite est mis en exergue ce pouvoir va croissant.

Nicolas Garret

## CAPA DE CONTESTATION D'AVIS DES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE 2022-2023 : LES ÉLU-ES DU SNES-FSU DÉFENDENT LES COLLÈGUES

### L'action du SNES-FSU :

**M**ajoritaires au sein de la CAPA, le SNES, avec la FSU est la seule organisation syndicale à avoir étudié l'ensemble des dossiers en amont de la CAPA. Le SNES-FSU est intervenu le 7 mars sur tous les dossiers concernant son champ de syndicalisation (PsyEN, CPE, certifié-es et agrégé-es). Ses interventions sont fortes de l'appui sur les éléments précis grâce à un échange direct avec les collègues qui le sollicitent.

Pour les PsyEN (1 recours) et les CPE (2 recours), l'administration a refusé de modifier l'avis final. Pour les certifié-es, 16 dossiers de recours sur 24 ont été révisés à la hausse. Quant aux agrégé-es, dont les contestations d'avis sont étudiées depuis 2 ans par le rectorat et plus par le ministère, seulement 2 dossiers sur 8 ont été révisés à la hausse lors de la CAPA. Cela constitue un recul sans précédent, car l'usage en CAPN était, pour le 1er et 2ème rendez-vous de carrière, de passer à Excellent l'avis de tout dossier ayant une majorité d'items Excellent.

Par ailleurs, alors que le contingentement des avis (30 % d'Excellent et 45 % de Très Satisfaisant) a été officiellement supprimé par le ministère, le DRH a reconnu que le rectorat avait reçu une consigne de limite des avis Excellent, qu'il n'a pas communiquée mais qui a conduit à bloquer des modifications d'avis.

En présence d'IA-IPR peu loquaces, les élu-es du SNES-FSU ont souvent pointé les décalages entre des appréciations très élogieuses un avis final « très satisfaisant » de ces excellent-es enseignant-es, de même que les incohérences du système. Ainsi, 9 ou 10 items Excellent sur les 11 items de la grille, peuvent donner lieu à un avis final Très Satisfaisant mais 4 items A Consolider sur 11 items peuvent suffire à avoir un avis final A Consolider.

Après des années de travail de la FSU à ce sujet, et dans le cadre du plan académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, il est à noter que l'administration est désormais vigilante à l'égalité femmes-hommes dans l'attribution des avis et communique les données.

Le SNES-FSU continuera à encourager les collègues à poser des recours dont une proportion non négligeable aboutit. Individuellement, elles/ils verront leur dossier examiné et défendu. Ainsi, c'est collectivement que nous plaçons l'administration face à l'incohérence de ce système de gestion et que nous pourrons peser pour obtenir des avancées, notamment en matière de transparence.

Nicolas Garret

## MOUVEMENT INTRA 2024 : UN ENJEU POUR FAIRE VALOIR LE DROIT DES PERSONNELS.

**G**âce à son expertise et son engagement auprès de ses syndiqué-es, le Snes-FSU lutte contre les réformes qui ont détérioré le paritarisme.

Durant la période de saisie des vœux, les militant-es du Snes-FSU ont informé, accompagné et conseillé tous les syndiqué-es qui les ont sollicité-es.

Plus de 100 personnes se sont connectées aux visios organisées par la section académique. Les commissaires paritaires et la permanence du Snes-FSU Bordeaux ont permis la prise de 120 rendez-vous téléphoniques via l'espace adhérent-e, répondu à des centaines de mails et appels depuis la permanence académique.

Le travail se poursuit au mois de mai avec la vérification des barèmes affichés par l'administration sur le serveur SIAM. Ce suivi minutieux permet de relever et corriger des erreurs dues à des négligences administratives, des oublis de pièces justificatives ou erreurs de stratégie. Le Snes-FSU porte aussi auprès du Rectorat toutes les situations individuelles, sociales et médicales et puis les recours, en juin, pour faire valoir les droits de tous les personnels.



*Marlène Bordessoules*

### Permanence générale

#### Snes-FSU Bordeaux

138 rue de Pessac 33000 Bordeaux

du lundi au vendredi de 14h à 17h

Tél. 05.57.81.62.40

[permanence@bordeaux.snes.edu](mailto:permanence@bordeaux.snes.edu)

## PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE, LE COMBAT CONTINUE.

**D**eux accords interministériels ont été signés avec six organisations syndicales représentatives sur sept dont la FSU. Le 26 janvier 2022 pour la santé et le 20 octobre 2023 pour la prévoyance. La CAA (Commission Administrative Académique du Snes-FSU) de Bordeaux n'était pas favorable à la signature de ces accords parce qu'ils établissent une rupture avec le principe de solidarité intergénérationnelle puisque les personnels retraités sont absents de ces accords, mais aussi parce que la santé et la prévoyance doivent être prises en charge intégralement par la sécurité sociale pour toutes et tous afin de renforcer les solidarités.

Pour la FSU la non signature d'un accord majoritaire risquait de laisser le gouvernement seul à la manœuvre dans un contexte de démantèlement de la fonction publique imposée par la loi du 6 août 2019. Ces accords contiennent des avancées pour les contractuel·les et ont empêché des reculs importants comme la disparition du congé de longue durée.

Ces signatures ne constituent pas un renoncement et dans la ligne des décisions des dernières CAA de Bordeaux le combat se poursuit :

- ➔ Contre la logique de marchandisation de la santé qui nous est imposée.
- ➔ Contre l'exclusion des retraité-es de la prise en charge par l'employeur d'une partie de la protection sociale complémentaire provoquant un doublement de leurs cotisations.
- ➔ Pour le 100 % sécu qui seul peut assurer l'universalité, la solidarité et la démocratie qui doivent guider notre régime de protection sociale.

*Jean-Pascal Méral*

### Pour aller plus loin



## AUDIENCE AVEC LA CONSEILLÈRE SOCIALE DE LA MINISTRE : LA FSU PORTE SES MANDATS POUR PLUS DE MOYENS, POUR L'INCLUSION, POUR LA PROTECTION DES PERSONNELS. LE MINISTÈRE RÉPOND...EN LANGUE DE BOIS.

**L**e 29 mars 2024, lors de la visite de la Ministre Belloubet au lycée Trégey à Bordeaux après des menaces visant des personnels, la FSU a été reçue par sa conseillère sociale, Mme Tchou-Conraux en audience intersyndicale.

### AUGMENTER LE NOMBRE D'ADULTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

La FSU a souligné le besoin de renforcer le nombre d'adultes dans les établissements pour améliorer l'encadrement : professeur-es, CPE, AED, PsyEn, AESH, personnels sociaux et de santé, l'académie de Bordeaux nécessite plus de moyens humains, pour répondre aux difficultés croissantes, sources de violence. La FSU s'est appuyée sur les chiffres donnés par le Rectorat lors du groupe de travail vie scolaire du 27 mars pour dénoncer le manque de CPE et d'AED. L'attribution des moyens de surveillance ne tient pas compte des spécificités des établissements : bâti scolaire influant sur les conditions de surveillance, nombre de faits établissement signalés, qualité du climat scolaire. Elle a dénoncé le manque de formation des AED et le fait que la formation sur la laïcité devrait leur être dispensée par les CPE.

Le Secrétaire Général du Rectorat de Bordeaux a reconnu le déficit en postes de CPE, l'expliquant par la hausse démographique des dernières années et l'ouverture d'établissements sans attributions de postes supplémentaires suffisants. Il a fallu redéployer des postes pour couvrir les besoins.

La conseillère sociale a répondu dans la ligne de la communication de G. Attal : les suppressions de postes ne sont pas à la hauteur de la baisse démographique, des efforts ont été faits pour conduire à un solde de zéro suppression de postes à l'échelle nationale en lieu et place du retrait de 5000 emplois que la baisse démographique aurait dû impliquer. La réalité

des effectifs d'élèves est diverse entre zones urbaines et rurales. Ministère et Rectorat font le choix du maintien de petits collèges ruraux, comme en Dordogne, pour assurer la mission de service public mais cela a un coût. Ce sont des équilibres à ménager.

### VIOLENCE ET SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ACADÉMIE

La FSU a souligné son refus de remédier à la violence par des établissements bunkérisés. Les collectivités locales doivent d'abord assurer la sécurité des enceintes en veillant à leur entretien régulier. Il n'est pas normal que des lycées, après l'attentat d'Arras, aient dû menacer d'un préavis de grève pour qu'un grillage soit réparé ou qu'un passe permette aux personnels de franchir la grille sans avoir à attendre au milieu des élèves.

Elle a abordé des situations dans lesquelles des personnels ont été menacés par des élèves, avec le sentiment de ne pas être assez soutenus par l'institution. Celle-ci doit prendre en compte l'angoisse des professionnel·les, apporter les réponses nécessaires pour qu'elles et ils retrouvent de la sérénité, même quand la menace ne les a pas directement concerné·es. L'augmentation dans l'académie des demandes de protection fonctionnelle, des remontées faits établissement, a été soulignée.

Sur ces questions la conseillère sociale s'est limitée à dire qu'il y aurait une communication sur le BO du 10 novembre 2022, insuffisamment connu, reprenant la loi contre le séparatisme d'août 2021. Créant le délit de séparatisme et le délit d'entrave à la fonction d'enseignant, elle instituait aussi l'obligation pour la hiérarchie de porter plainte après recueil du consentement de la victime.

Pour Mme Tchou, l'augmentation des demandes de protection fonctionnelle et des faits établissement est positive, c'est

la fin du « pas de vague » pour l'ensemble de la communauté éducative.

### ECOLE INCLUSIVE ET AESH

La FSU demande des places dans les établissements et services médico-sociaux en nombre suffisants pour y accueillir les élèves qui en relèvent mais elle refuse de procéder à l'éviction des élèves en situation de handicap. Les effectifs des classes doivent être réduits et les AESH bénéficiaire d'un statut et d'une formation pour améliorer l'inclusion. A défaut, l'institution crée de la souffrance pour les personnels et les élèves.

Mme Tchou conseille de signaler les problèmes liés à l'inclusion via faits établissement et non par le RSST. La loi de 2005 est pleine de promesses qui doivent être tenues pour les familles et il faut répondre de façon efficace, accueillir de façon propice aux élèves et à l'ensemble de la classe.

Pour les AESH, il y a un projet de prise en charge des élèves sur le temps méridien et donc possibilité de compléter le temps de travail. Un travail d'harmonisation entre les académies de la lecture des textes concernant les AESH sera mené.

### MISE EN CAUSE DES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

La remise en cause des enseignements par les parents d'élèves, notamment sur les contenus relevant de l'éducation affective et à la vie sexuelle a été abordée. La FSU a évoqué des exemples précis dans l'académie. Le Secrétaire Général a admis une augmentation des conflits avec les parents d'élèves. Sur ce sujet, tout doit être remonté à la Rectrice qui signale au procureur via l'article 40 du code de procédure pénale dès que nécessaire. Même si c'est à bas bruit, il ne faut pas laisser s'installer ces remises en cause.

Sonia Meljac

## STAGE DROITS ET DEVOIRS DES PERSONNELS FACE AU MANAGEMENT : CONNAÎTRE SES DROITS POUR LES FAIRE VALOIR

**L**e stage « Droits et devoirs des personnels face au management », animé par Jean-Michel Harvier de l'action juridique du SNES-FSU a fait le point sur les conditions du devoir de réserve des agent-es du service public à l'ère des réseaux sociaux et sur la dimension protectrice du statut de représentant-e syndical-e. Des pistes pour réagir dans des situations complexes comme les entretiens avec les personnels de direction ou d'inspection ont été avancées : être systématiquement accompagné-e, se limiter à répondre aux questions sans s'auto-incriminer. JM Harvier a abordé la question de la nécessité de service parfois invoquée par les directions, notamment pour refuser une autorisation d'absence. Il a rappelé l'importance du rapport de force collectif pour protester contre les réunions convoquées par les directions par exemple. Une journée riche en informations qui a permis aux présent-es d'obtenir des réponses à leurs questions.

*Sonia Meljac*

## STAGE LYCÉE : COMPRENDRE CE QUI SE JOUE EN LYCÉE AUJOURD'HUI

**L**e stage « Les trois voies du lycée sous le feu des réformes, enjeux et revendications », animé par Claire Guéville, secrétaire nationale en charge du secteur lycée, a eu lieu le 4 avril. Il a montré l'impact sur les lycées des mesures « choc des savoirs ». Pour la première fois, un gouvernement assume vouloir limiter la diplomation de sa jeunesse. Le DNB, examen d'entrée au lycée à partir de la rentrée 2025 exclurait des lycées beaucoup d'élèves. Les nouvelles modalités d'obtention augmentant les échecs, les conduiraient vers l'apprentissage et non en « prépa lycée », classe coquille vide, sans programme ni ambition scolaire aux contenus élaborés localement en fonction des ressources disponibles. Le SNES continue à revendiquer la mise à plat des réformes Blanquer car tous les biais sociaux et genrés sur lesquels le SNES avait alertés sont maintenant évidents. La liberté de choix n'est en réalité que la mise en œuvre des discriminations sociales qui traversent la société.

*Sonia Meljac*

## COMBATTRE POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLES ET CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : UN ENGAGEMENT SYNDICAL

**A**ngéline Vaillon, du groupe national du SNES-FSU « Egalité femmes-hommes » a commencé par un focus sur la situation des femmes au travail et montré les inégalités sociales, y compris dans l'éducation nationale : écarts de salaires, de pensions, de primes et indemnités. La nécessité des revalorisations indiciaires est évidente. Demander dans les CA des bilans genrés des IMP, des HSA et HSE, du pacte, est une façon d'objectiver la réalité des inégalités de rémunération et de la prise en charge de missions supplémentaires, étape nécessaire pour élargir la mobilisation sur cette iniquité souvent niée. Le stage a aussi apporté des éclairages sur les violences sexistes et sexuelles dont le signalement dans l'éducation nationale est encore insuffisant. Apprendre à repérer, à qualifier les violences, quel que soit leur degré, est fondamental pour dénoncer les faits et protéger les femmes. Pour être accompagnée par le SNES-FSU : [permanence@bordeaux.snes.edu](mailto:permanence@bordeaux.snes.edu)

*Sonia Meljac*

## TÉMOIGNAGE : LES STAGES DE FORMATION SYNDICALE, UN SOUTIEN ESSENTIEL

**J**'ai participé à plusieurs formations syndicales cette année. Elles étaient riches d'informations précieuses et les thèmes variés. Temps fort avant la formation, le point syndical détaille l'actualité syndicale nationale et locale. Conduites par des intervenant-es extérieur-es à l'académie et spécialisé-es dans leur domaine, ces formations proposent des interventions de grande qualité. Les textes juridiques complexes régissant les statuts de notre métier sont toujours expliqués. Cette grille de lecture était éclairée d'exemples concrets. Les avancées obtenues par notre syndicat ou l'accompagnement en cas de litige font mesurer, lors de ces stages, la force du collectif. Ce que j'ai fortement apprécié, c'est ce temps de partage entre syndiqué-es. La parole est libre et beaucoup de collègues rapportent des situations complexes dans leur établissement ou des difficultés personnelles. Les formatrices et formateurs offrent des réponses concrètes et les collègues présent-es un soutien sans précédent. Merci au SNES.

*Florie Patissou, collègue Berthelot, Bègles*